

FCP HELION SEPTIM

SITUATION ANNUELLE ARRETTEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « FCP HELION SEPTIM » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 9.862.257, un actif net de D : 9.846.717 et un bénéfice de D : 590.711.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation

- Les emplois en titres émis par la « BNA » représentent à la clôture de l'exercice 10,13% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION SEPTIM » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du

fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 29 mars 2022

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2021	31/12/2020
Portefeuille-titres	4	7 384 260,961	7 404 086,002
Obligations et valeurs assimilées		7 205 305,536	7 229 005,207
Titres OPCVM		178 955,425	175 080,795
Placements monétaires et disponibilités		2 477 995,717	2 486 092,318
Placements monétaires	5	2 474 296,733	2 481 692,134
Disponibilités		3 698,984	4 400,184
Créances d'exploitation	6	-	6 431,754
TOTAL ACTIF		9 862 256,678	9 896 610,074
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	6 401,096	20 310,570
Autres créditeurs divers	8	9 138,094	9 439,845
TOTAL PASSIF		15 539,190	29 750,415
ACTIF NET			
Capital	9	9 273 022,649	9 196 423,875
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,409	70,614
Sommes distribuables de l'exercice		573 692,430	670 365,170
ACTIF NET		9 846 717,488	9 866 859,659
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		9 862 256,678	9 896 610,074

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Exercice clos le 31/12/2021	Exercice clos le 31/12/2020
Revenus du portefeuille-titres	10	485 835,307	411 406,026
Revenus des obligations et valeurs assimilées		411 304,443	335 044,194
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		74 530,864	76 361,832
Revenus des placements monétaires	11	81 869,595	245 074,913
Revenus des prises en pension	12	75 418,241	92 658,422
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		643 123,143	749 139,361
Charges de gestion des placements	13	(52 477,499)	(65 683,573)
REVENU NET DES PLACEMENTS		590 645,644	683 455,788
Autres charges	14	(18 362,873)	(19 198,046)
Autres produits		-	50,000
RESULTAT D'EXPLOITATION		572 282,771	664 307,742
Régularisation du résultat d'exploitation		1 409,659	6 057,428
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		573 692,430	670 365,170
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(1 409,659)	(6 057,428)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		85 097,135	255 812,157
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		(66 668,617)	(60 285,581)
RESULTAT DE L'EXERCICE		590 711,289	859 834,318

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2021	Année 2020
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	590 711,289	859 834,318
Résultat d'exploitation	572 282,771	664 307,742
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	85 097,135	255 812,157
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(66 668,617)	(60 285,581)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<u>(670 433,390)</u>	<u>(751 674,924)</u>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>59 579,930</u>	<u>366 011,204</u>
Souscriptions		
- Capital	57 830,398	2 778 636,552
- Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	339,858	27 209,460
- Régularisation des sommes distribuables (souscription)	1 409,674	157 240,467
Rachats		
- Capital	-	(2 443 271,536)
- Régularisation des sommes non distribuables (Rachat)	-	(25 813,631)
- Régularisation des sommes distribuables (Rachat)	-	(127 990,108)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(20 142,171)</u>	<u>474 170,598</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice (capital initial)	9 866 859,659	9 392 689,061
En fin de l'exercice	9 846 717,488	9 866 859,659
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	88 099	84 816
En fin de l'exercice	88 653	88 099
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>111,070</u>	<u>111,997</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>5,97%</u>	<u>8,89%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2021

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP Héliion Septim » est un fonds commun de placement de catégorie obligataire, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 29 Juillet 2018 à l'initiative de la Société « Héliion Capital » et la « BIAT » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 6 Novembre 2017. Il a été ouvert au public le 7 septembre 2018.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date de constitution, soit le 19 juillet 2018.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP Héliion Septim » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du « FCP Héliion Septim » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le fonds « FCP Héliion Septim » dispose d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 7.384.260,961 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		6 544 556,400	7 205 305,536	73,17%
<u>Obligations des sociétés</u>		330 000,000	345 419,047	3,51%
Tunisie Leasing et Factoring 2019-1 CAT	5 500	330 000,000	345 419,047	3,51%

A (Taux fixe de 11,40%)				
Bons du trésor assimilables		6 214 556,400	6 859 886,489	69,67%
BTA 06-2025-6,5%	5 963	5 189 461,400	5 749 590,276	58,39%
BTA 02-2027-7,2%	600	534 660,000	584 947,718	5,94%
BTA 05-2027-7,2%	550	490 435,000	525 348,495	5,34%
Titres des Organismes de Placement Collectif		175 934,707	178 955,425	1,82%
FCP Hélion Monéo	1 685	175 934,707	178 955,425	1,82%
TOTAL		6 720 491,107	7 384 260,961	74,99%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			74,87%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
<u>Soldes au 31 décembre 2020</u>	6 829 371,246	235 317,699	339 397,057	7 404 086,002	
Acquisitions de l'exercice					
Titres OPCVM	3 425 245,184			3 425 245,184	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Obligations	(110 000,000)			(110 000,000)	
Titres OPCVM	(3 424 125,323)			(3 424 125,323)	(66 668,617)
Variation des plus ou moins value latentes sur titres			85 097,135	85 097,135	
Variations des intérêts courus		3 957,963		3 957,963	
<u>Soldes au 31 décembre 2021</u>	6 720 491,107	239 275,662	424 494,192	7 384 260,961	(66 668,617)

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2021 à D : 2.474.296,733 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	975 457,578	979 190,058	9,94%
Pension livrée BTE au 12/01/2022 à 7,25% pour 30 jours	975 457,578	979 190,058	9,94%
Certificats de dépôt	1 491 999,220	1 495 106,675	15,18%
BIAT pour 40 jours (au 26/01/2022) au taux de 7,25%	496 803,527	497 996,200	5,06%
BNA pour 30 jours (au 19/01/2022) au taux de 7,25%	995 195,693	997 110,475	10,13%
TOTAL	2 467 456,798	2 474 296,733	25,13%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		25,09%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation accusent au 31 décembre 2021 un solde nul contre D : 6.431,754 au 31/12/2020 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des BTA	-	6 431,754
Total	-	6 431,754

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 6.401,096 contre D : 20.310,570 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	3 472,459	3 469,215
Rémunération variable du gestionnaire	-	13 918,897
Rémunération du dépositaire	2 928,637	2 922,458
Total	6 401,096	20 310,570

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à D : 9.138,094 contre D : 9.439,845 au 31/12/2020 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	7 669,996	7 906,424
Redevance du CMF	833,723	832,945
Etat, retenue à la source	334,375	500,476
Autres (P)	300,000	200,000
Total	9 138,094	9 439,845

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2020

Montant	9 196
	423,875
Nombre de parts émises	88 099
Nombre de copropriétaires	6

Souscriptions réalisées

Montant	57 830,398
Nombre de parts émises	554
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	85 097,135
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(66 668,617)
Régularisation des sommes non distribuables	339,858

Capital au 31-12-2021

Montant	9 273
	022,649

Nombre de parts	88 653
Nombre de copropriétaires	6

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à D : 485.835,307 contre D : 411.406,026 au 31 décembre 2020 , et se détaillant ainsi :

	Année 2021	Année 2020
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des obligations		
- intérêts	34 988,318	45 090,532
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA)	376 316,125	289 953,662
<u>Dividendes</u>		
-des titres OPCVM	74 530,864	76 361,832
TOTAL	485 835,307	411 406,026

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à D : 81.869,595, contre D : 245.074,913 au 31 décembre 2020 et se détaillant ainsi :

	Année 2021	Année 2020
Intérêts des comptes à terme	-	129 495,309
Intérêts des dépôts à vue	4,123	270,342
Intérêts des certificats de dépôt	81 865,472	115 309,262
TOTAL	81 869,595	245 074,913

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève au au 31/12/2021 à D : 75.418,241 contre D : 92.658,422 au 31/12/2020 , et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à D : 52.477,499, contre D : 65.683,573 au 31 décembre 2020 ,et se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	40 815,831	40 261,410
Rémunération variable du gestionnaire	-	13 918,897
Rémunération du dépositaire	11 661,668	11 503,266
Total	52 477,499	65 683,573

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 à D : 18.362,873 contre D: 19.198,046 au 31 décembre 2020 ,et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevance CMF	9 799,711	9 666,603
Honoraires commissaire aux comptes	8 007,939	9 146,176
Services bancaires	28,560	16,660
Publications	400,000	300,000
Autres	126,663	68,607
Total	18 362,873	19 198,046

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	7,254	8,503	6,158
Charges de gestion des placements	(0,592)	(0,746)	(0,516)

Revenus net des placements	<u>6,662</u>	<u>7,758</u>	<u>5,642</u>
Autres charges	(0,207)	(0,218)	(0,153)
Autres produits	-	0,001	-
Résultat d'exploitation (1)	<u>6,455</u>	<u>7,540</u>	<u>5,489</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,016	0,069	3,101
Sommes distribuables de l'exercice	<u>6,471</u>	<u>7,609</u>	<u>8,589</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,960	2,904	0,985
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(0,752)	(0,684)	0,134
Plus (ou moins) values sur titres (2)	<u>0,208</u>	<u>2,219</u>	<u>1,119</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>6,663</u>	<u>9,760</u>	<u>6,608</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>0,208</u>	<u>2,219</u>	<u>1,119</u>
Régularisation du résultat non distribuable	0,004	0,016	1,033
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>0,212</u>	<u>2,235</u>	<u>2,152</u>
Distribution de dividende	7,610	8,589	-
Valeur liquidative	111,070	111,997	110,741
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,53%	0,67%	0,49%
Autres charges / actif net moyen	0,19%	0,20%	0,15%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,80%	6,83%	8,15%

15.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Héliion Septim" est confiée à la Société de gestion "Héliion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit:

- Une rémunération en hors taxes de 0,35% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Héliion Septim" réalise un rendement supérieur à un taux de rendement zéro coupon (en net d'impôts) d'un bon du trésor dont l'échéance est égale à 7 ans et ce, tel que affiché par la courbe des taux des émissions souveraines le jour de l'ouverture des souscriptions au public. Cette commission, qui est de 5% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement exigé à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 3.000 dinars HT .